



Notes de lectures : Dominique Barthélémy, La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIVE siècle, Paris, Fayard, 1993, 1110 p.

Martin Aurell

► **To cite this version:**

Martin Aurell. Notes de lectures : Dominique Barthélémy, La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIVE siècle, Paris, Fayard, 1993, 1110 p.. *Medievales -Paris-*, Puv, 1994, pp.141-146. <halshs-01334019>

HAL Id: halshs-01334019

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01334019>

Submitted on 20 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique Barthélémy, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV siècle*

Monsieur Martin Aurell

Citer ce document / Cite this document :

Aurell Martin. Dominique Barthélémy, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV siècle*. In: *Médiévales*, n°27, 1994. Du bon usage de la souffrance. pp. 141-146;

http://www.persee.fr/doc/medi_0751-2708_1994_num_13_27_1318_t1_0141_0000_1

Document généré le 13/06/2016

Dominique BARTHÉLEMY, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993, 1 110 p.

À l'époque médiévale, les cent cinq paroisses du comté de Vendôme s'étendent sur quatre territoires disparates : le Val de Loir aux cultures diverses, zone inondable où alternent les prairies, les emblavures et les vignes ; la Beauce limoneuse, riche en blé ; le Perche et la Gâtine, aux sols argileux, plus répulsifs à l'agriculture. Entre l'an mil et 1150, la grande vague des défrichements s'abat sur la région. Le paysage en est bouleversé : aux lisières des bois, les habitants des hameaux-rues et des villages ovalaires, récemment fondés, font reculer la forêt. Le comte et quelques sires de la périphérie de la principauté, comme les Montoire ou les Lavardin, contrôlent cette croissance, empêchant l'érection de forteresses sur les corniches des plateaux. Ils sont cependant incapables de s'opposer à la construction de châteaux privés dans les régions marginales qui bordent le bois : c'est de là que les sires forestiers de Mondoubleau, Fréteval ou Château-Renaud annexent les paroisses voisines. Tous ces grands personnages profitent largement de l'essor agricole.

Ils acheminent vers la ville le prélèvement opéré sur les campagnes. Vendôme est le siège du principal château comtal. Bien avant la construction de ses remparts en 1230, la cité, où règne la paix du prince, est un lieu sûr. Protégé, son marché attire la production locale. Par l'enclassement de l'économie dans le politique, tout lieu de pouvoir devient alors une plaque-tournante des échanges. La ville ne doit pas attendre le succès du pèlerinage de la sainte Larme, attesté, à peine, à la fin du XII^e siècle, pour connaître son décollage commercial.

La dynastie comtale est issue de Bouchard I^{er} († 1005), compagnon d'Hugues Capet, récompensé par le nouveau roi avec la donation des comtés de Paris et de Corbeil. À l'ombre de la protection capétienne, il s'affirme dans le Vendômois, d'où rayonne sa puissance régionale. Ses descendants, combattus par Geoffroi Martel, instigateur du Grand Anjou, s'engagent dans d'innombrables guerres au milieu du XI^e siècle. Leurs combats ne sont pas aveugles ni anarchiques : ils présentent un souci évident d'autolimitation ; ce contrôle mitige l'escalade de la violence. Chevauchées prudentes, escarmouches intermittentes, embuscades timides, ruses sans lendemain et maigres razzias sont préférées aux batailles rangées. Des unités homologues et rivales coexistent par le jeu des guerres vicinales, qui justifient un ordre seigneurial au profit des quelques châtelains vendômois. Loin de déchirer le tissu social, cette violence endémique maintient les liens fondamentaux de la solidarité vindicatoire des parentèles et de la cohésion militaire des garnisons castrales.

Les sires châtelains du comté de Vendôme comptent, en effet, sur un réseau étendu de fidèles¹. La féodalité, guère touchée par les apports savants de Fulbert de Chartres, est des plus contraignantes pour les vassaux. En échange de quelques bénéfices, dispersés dans l'ensemble du comté, les guerriers doivent un service militaire assez lourd, comprenant, notamment, la garde des châteaux pendant un mois d'hiver, attestée, de façon remarquable, par la liste des coutumes perçues par Bouchard I^{er} sur les villes voisines de Ven-

1. L'auteur affirme que l'utilisation du terme *fidelis*, plutôt que *vassus*, dans les chartes répond à des critères de distinction ou de « classe » (p. 557), qui poussent les scribes à attribuer le plus prestigieux de ces deux épithètes aux guerriers. Ne faudrait-il pas voir dans le terme « fidèle » une allusion à la foi ou serment de fidélité, rite plus égalitaire et moins humiliant que l'hommage féodovassalique auquel est lié *vassus* ?

dôme. Ils risquent la commise, documentée à plusieurs reprises dans ce XI^e siècle aux loyautés mouvantes. Certains meurent pour leur seigneur. Vers 1040, une charte, réglant les rapports entre Salomon I^{er} de Lavardin et Gautier le Jeune, mentionne la ligesse pour la première fois en Occident. Au XI^e siècle, l'avance technique de la féodalité vendômoise permet au maître des châteaux d'avoir ses guerriers en main. Honorables au sommet de la hiérarchie sociale où trône le comte, les relations féodo-vassaliques deviennent indignes à la base de la noblesse, où campe le « ministériel huppé, mais interlope (p. 564) ». C'est sous l'emprise toute-puissante du seigneur que règne l'ordre féodal.

« Liberté, allodialité, générosité ! (p. 509) », telle est la devise de la noblesse du XI^e siècle. Comme dans l'Empire lotharingien, la ligne de démarcation entre nobles et roturiers sépare les libres des serfs, ceux qui peuvent facilement échapper à la justice, de ceux qui relèvent directement du tribunal seigneurial : l'aversion des guerriers pour le plaide se manifeste dans leur gestion du conflit, où protestations publiques, médiations, demandes d'ordalie, duels au bâton et stratégie de la tension graduée désamorcent le débat. Les alleux paysans n'existent pas² ; en revanche, l'allodialité chevaleresque connaît des beaux jours sous des traits largement féodalisés : « l'alleutier est, en somme, le seigneur en fief (p. 356) ». La prodigalité envers les monastères de la Trinité et de Marmoutier caractérise la noblesse. Au sein de cette catégorie, les valeurs chevaleresques se diffusent du sommet des plus puissants à la base des plus dépendants. Une « chevalerie régnante » domine ainsi une « chevalerie servante », mais toutes deux ne sont pas moins formées de très anciennes familles.

Les taxes qu'elles exigent sur la paysannerie relèvent surtout de la seigneurie banale, de leur pouvoir de commander et de contraindre. La commende, une amende énorme perçue par le tribunal seigneurial, la corvée du charroi, l'impôt public du cens ou le banvin sont bien attestés au XI^e siècle. Au XIII^e siècle, la châtelainie régularise ses prélèvements en formalisant les gîte, taille, ban et taxes d'usage. Autour de l'an mil, la servitude fait l'objet d'un rituel particulier, où les chartes sont des instruments liturgiques essentiels : c'est sur l'acte d'affranchissement, posé sur la tête de l'ancien serf, que les propriétaires font la croix, des signes de croix symbolisant la manumission. L'autodédication aux monastères est courante : elle se fait la corde du clocher au cou et les quatre deniers du chevage sur la tête. Ce langage gestuel traduit, aux yeux de tous, la soumission à Dieu et aux moines.

À l'opposé de l'échelle sociale, les membres du groupe nobiliaire présentent une forte cohésion lignagère et une profonde conscience de la parenté jusqu'au quatrième degré de la computation romaine, comme le montre l'étude du vocabulaire³. Le rapport entre le père et l'aîné est des plus étroits, dans un milieu où la primogéniture est écrasante : le passage du flambeau ne va pas, cependant, toujours sans heurts ; la longévité du père, l'empire de la veuve ou la convoitise des proches parents attisent les conflits intrafamiliaux. La solidarité entre frères est un fait social marquant, tout comme le rôle des

2. Sur ce point, l'auteur suit les recherches de C. AMADO, « L'alleu paysan a-t-il existé en France méridionale autour de l'an mil ? », dans *La France de l'an mil*, R. DELORT éd., Paris, 1990, pp. 142-161.

3. Cf. le tableau p. 516, « Vocabulaire de la parenté », qui aurait, peut-être, dû accueillir *privilus*, « beau-fils », cité dans un document de l'époque (p. 546).

bâtards, placés « en contrebas des fils légitimes, mais tout de même en réserve du lignage (p. 539) ». Le mariage est principalement isogame (64 % des unions matrimoniales étudiées pour les XI^e et XII^e siècles), avec une nette tendance à l'hypergamie (26 %)⁴. En définitive, ces structures parentélares sont à la noblesse ce que les structures clientélares sont à la chevalerie.

Reprenant un modèle développé, il y a dix ans, pour la seigneurie de Coucy, en Picardie⁵, D. Barthélemy place la mutation la plus radicale de la noblesse vendômoise autour de 1150. Jusqu'alors les chevaliers demeuraient à l'intérieur des remparts du château du maître : les Rouperon ou les Joscelin-Fulcrade étaient, par exemple, bien implantés dans le *vicus* ou la *rua vassalorum* de Vendôme. Ils descendent désormais vers le plat pays où ils bâtissent des forteresses secondaires. Ces membres des garnisons châtelaines, ces guerriers de basse-cour ou ces vassaux de second rang désertent la vaste demeure de leur maître pour s'installer dans leurs résidences rurales. La portée sociale de cette translation est grande. La fonction des mesnies castrales change, à une époque où les conflits vicinaux s'estompent : ceux-ci sont relayés par la grande guerre entre Capétiens et Plantagenêts qui se concrétise, au cœur même du comté de Vendôme, dans la célèbre bataille de Fréteval (1194). C'est au fin fond des campagnes que l'on trouve désormais les chevaliers, parés du titre seigneurial, « vavasseurs plus ou moins cossus, chevaliers à la retraite, prud'hommes éloignés des cours et quelque peu récréants (p. 762) ». Dans un imaginaire peuplé de chevaliers errants, qui font des châteaux ruraux le gîte de leurs étapes, le roman arthurien reproduit cette nouvelle réalité sociale.

En quittant la ville, les guerriers agissent contre le sens de l'histoire : ils deviennent ruraux au temps de l'urbanisation. Les nouvelles élites du XIII^e siècle se constituent dans les cités. Légistes et bourgeois, représentants d'un patriciat urbain sans libertés communales, font leur fortune ; ces parvenus acquièrent des fiefs nobles. Par contraste avec la prospérité de ces notables citadins, le monde post-chevaleresque s'engouffre dans une obsolescence que l'auteur n'hésite pas à qualifier d'appauvrissement. Une plèbe nobiliaire, toute vavassorale, est confinée à l'armigéat : l'adoubement est abandonné à partir de 1240, parce que trop coûteux ; de nombreux guerriers attendent, en tant qu'écuyers, une chevalerie incertaine. Plusieurs familles, et pas des moindres, tombent en quenouille : ces naufrages empêchent les Lisle ou les héritiers des prévôts de Vendôme, de franchir le cap difficile des années 1300.

La fiscalité angevine est, en partie, responsable de ce malaise chevaleresque. À l'imitation des Plantagenêts, Charles I^{er} perçoit des revenus sur les fiefs des orphelins, prive leurs parents de la tutelle ou encaisse le relief de façon abusive. Il fait emprisonner l'un des principaux membres de la famille de Montoire, héritière de la baronnie comtale de Vendôme à partir de 1219 parce que celui-ci avait contesté une de ses décisions devant saint Louis. On est heureux de constater que le caractère autoritaire du gouvernement et de l'administration de Charles I^{er} n'est pas un thème forgé de toutes pièces par la propagande gibeline en Méditerranée : les récriminations des scribes catalans, des troubadours provençaux et des chroniqueurs siciliens trouvent leur pendant en Val de Loir. Si les nouveaux comtes de Vendôme tiennent bon

4. Un des mérites de cette étude (p. 543) est d'avoir fait entrer en ligne de compte le statut d'héritière pour les filles et la différence entre aînés et cadets pour les garçons, ce qui change, évidemment, la nature sociale des mariages.

5. *Les deux âges de la seigneurie banale. Coucy (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984, notamment chapitre II.

face au roi de Sicile, apanagé sur leurs terres, ce n'est pas seulement en raison des entraves mises par saint Louis à son cadet trop entreprenant. C'est aussi grâce à leur fidélité au système lignager, tandis que l'observance de la primogéniture est encouragée par le nouveau droit féodal : l'absence de ramifications et de branches collatérales leur permet de conserver la baronnie intègre et indivise. C'est là une moindre consolation pour cette dynastie ayant perdu une partie considérable de sa puissance et de son prestige d'antan !

Le récit continu, que nous avons mené, à bon escient, dans les lignes qui précèdent, trahit certainement la pensée et, surtout, la méthode employée par l'auteur dans la rédaction de l'ouvrage. *La société dans le comté de Vendôme* ne répond pas à la démarche linéaire qu'imposerait un plan préconçu. Son agencement fait, au contraire, ressortir les lacunes de la documentation utilisée. Il met en relief les deux temps forts des sources vendômoises : ceux du « nouveau style » et du « style savant ». Le premier se situe dans les années 1040-1070, bien éclairées au lendemain de la confection des grands cartulaires monastiques de la Trinité et de Marmoutier : les chartes-notices, dans lesquelles les scribes parlent au passé et à la troisième personne, faisant de l'histoire sans le savoir, témoignent de l'irruption de la narrativité au milieu du XI^e siècle. La deuxième période intervient vers 1230 : un rôle accru est accordé à l'écrit dans les relations sociales ; le triomphe du droit savant, de la norme et du stéréotype, efface, cependant, des chartes leur spontanéité et leur précision passées. En l'absence de notariat ou de tabellionage, les actes sont curieusement moins bien conservés au XIII^e siècle.

Une réflexion sur la production des sources et sur la nature de l'écriture médiévale fonde la thèse principale de ce livre : l'an mil n'a pas connu de mutation féodale. Tout au plus un changement dans la rédaction des chartes intervient vers 1050, reflétant davantage l'évolution des mentalités monastiques que de prétendus bouleversements sociaux. Il n'y a donc pas eu de « révolution », mais une « révélation féodale ». D. Barthélemy n'hésite pas à qualifier sa méthode de nominalisme ou de néo-positivisme. Qu'on nous permette de mesurer ici les risques d'une dérive vers l'immanentisme, où tout serait intérieur à tout et où l'au-delà de la charte serait impensable, ainsi que vers l'inter-textualité, où le document se suffirait à lui-même, indépendamment du contexte. Il n'empêche que les prises de position de l'auteur sont toujours bien argumentées et que l'esprit de cet ouvrage souffle sur toute une jeune génération d'historiens qui font de la « nouvelle érudition » le point clef de leurs recherches⁶.

Aux yeux de l'auteur, plusieurs éléments du système mutationniste méritent d'être reconsidérés. Ils procèdent, en effet, davantage du travers des historiens à privilégier l'innovation sur la continuité que d'une exploitation des sources attentive aux conditions de leur élaboration : le chercheur est trop avide de découvrir des années charnières qui organiseraient rationnellement le plan de ses publications. L'apparition subite de l'agressivité incontrôlée de l'aristocratie en l'an mil est, somme toute, le fruit d'un mirage documentaire. Elle coïncide avec la narrativité des chartes-notices, farcies de jugements de valeur, où, pour la première fois, l'accent est mis sur les voies de fait utilisées de longue date par la noblesse pour augmenter son patrimoine au détriment de clercs et de paysans. Les *calumnie* ou réclamations formulées

6. Nous pensons, notamment, aux thèses d'historiographie, soutenues en janvier 1994, d'I. Heullant-Donat sur les chroniques universelles des franciscains ombriens et de F. Collard sur Gaguin.

par les nobles contre les aumônes accordées par leurs parents trop généreux recouvrent, de même, bien plus des tractations difficiles qu'une quelconque montée de la violence. La Paix de Dieu ne saurait être interprétée comme une réaction au déclenchement de la guerre privée, mais comme la prise de conscience de la nocivité de pratiques ataviques par un clergé que les réformes monastiques du x^e siècle auraient rendu plus intransigeant. La réussite sociale des *milites* d'extraction modeste, venus grossir les effectifs des garnisons castrales en pleine croissance, serait également une vue de l'esprit : plus prestigieux, le titre chevaleresque remplace à l'époque l'épithète nobiliaire, aussi bien au sein de la très haute noblesse que de la noblesse qui lui est subordonnée et cette évolution de la titulature a donné lieu à bien des malentendus ; les alleutiers ne sont pas des paysans libres et riches, promis à une irrésistible ascension, mais des nobles fieffés. Rien ne permet, enfin, de faire intervenir autour de l'an mil la genèse des structures lignagères. En somme, la critique du modèle de la mutation remet en cause bien des acquis de l'historiographie française des dernières décennies.

Les critiques de D. Barthélemy insistent sur la modestie et sur la prudence inhérentes au métier du médiéviste, trop souvent enclin à prendre au premier degré les données extraites des chartes et des cartulaires. Elles se fondent sur une approche originale, subtile et pondérée des sources, éclairées d'un jour nouveau. Elles n'emportent pas toujours l'adhésion du lecteur. Son corpus est trop réduit pour le x^e siècle⁷ : les neuf actes du comté de Vendôme font bien pâle figure en comparaison avec les quelque mille chartes, des originaux pour la plupart, que P. Bonnassie a pu utiliser pour la même période en Catalogne. Est-il, dès lors, juste de parler de révélation, au XI^e siècle, d'une violence qui aurait déjà imprégné les structures sociales d'un x^e siècle, au sujet duquel la documentation vendômoise ne nous apprend pas grand-chose ? Peut-on, de même, affirmer l'ancienneté de la noblesse de familles chevaleresques sur lesquelles on ne sait rien avant l'an mil⁸ ? En outre, là où elles ont été systématiquement exploitées, les archives du sol confirment la portée de la révolution castrale du XI^e siècle : les prospections archéologiques voire les fouilles menées en Charente et dans le comté dauphinois de Sermorens, apportent plutôt de l'eau au moulin mutationniste⁹. Pourquoi, d'ailleurs, faire fi de la diversité régionale, alors qu'on sait le rôle que des circonstances politiques spécifiques, étroitement liées à telle ou telle famille princière, ont pu jouer dans le déclenchement d'un cycle de violence ?

Ces quelques questions montrent tout l'intérêt des discussions actuelles autour de la mutation de l'an mil¹⁰, dans lesquelles D. Barthélemy s'est engagé avec passion¹¹. À une époque de consensualisme irénique, ce débat

7. Il est, en revanche, dense au début du XII^e siècle, période où les chartes font terriblement défaut en Occitanie et en Catalogne. C'est la qualité de ses sources pour cette période qui permet à D. Barthélemy de démontrer, avec force, la descente des chevaliers du château vers le plat pays. D'après l'auteur, les 126 actes de la première moitié du XI^e siècle seraient suffisants pour se faire une idée de la société avant la crise que d'aucuns placent autour de 1060.

8. Cf. P. BONNASSIE, « Une famille de la campagne barcelonaise et ses activités économiques aux alentours de l'an mil », *Annales du Midi*, 1964, pp. 261-283, avec l'exemple de l'ascension sociale des Vivas de Provençals, une lignée de *milites* bien documentée, par contraste, dans les sources catalanes du x^e siècle.

9. A. DEBORD, « The Castellan Revolution and the Peace of God in Aquitania », *The Peace of God in Aquitania*, Th. H. HEAD, R. LANDES, éd., Ithaca-Londres, 1992, pp. 135-164 ; M. COLARDELLE, E. VERDEL, *Chevaliers-paysans de l'an mil au lac de Paladru*, Paris, 1993.

10. Faut-il rappeler ici le numéro 21 de *Médiévales*, entièrement consacré à ce débat ?

11. « La mutation féodale a-t-elle eu lieu ? (Note critique) », *Annales. Économie. Société. Civilisation*, 1992, pp. 767-777.

provoque de saines remises en question. Encore faudrait-il le dépassionner, en reconnaissant que sa dimension idéologique n'est pas si étendue qu'on le prétend parfois. Il est artificiel de trouver des implications politiques ou philosophiques à la chronologie de la mise en place des structures dites féodales, qu'elles soient apparues lentement dans le temps long d'une transition, s'étalant entre l'effondrement de l'Empire romain et l'an mil¹², ou qu'elles aient subitement transformé les relations sociales dans le temps court de la proclamation des capitulaires carolingiens — telle semble être, à la suite de M. Bloch, la position de D. Barthélemy (p. 364) — ou de la crise châtelaine de l'an mil.

Cet ouvrage suscite l'admiration. L'ampleur du travail fourni est exemplaire : il se fonde sur un dépouillement minutieux et exhaustif des archives et sur une lecture exigeante de leurs documents. Les méthodes employées sont fort diverses dans une étude où l'exploitation du cadastre côtoie, avec bonheur, l'établissement de la généalogie, la transcription d'une charte mal éditée ou l'analyse de changements anthroponymiques. La profondeur et la largeur des problématiques est issue d'une connaissance critique de la bibliographie la plus récente, aussi bien historique qu'anthropologique ou sociologique.

Faut-il pour autant taire les défaillances d'un style où sous-entendus et allusions voilées ne manquent pas, rendant la lecture de *La société dans le comté de Vendôme* si ardue ? En dépit de quelques formules heureuses, ce livre, aux subtilités et aux nuances déroutantes¹³, ne brille pas par sa clarté. Si les théories de G. Duby — qui démontra, le premier, la naissance subite des châtelainies indépendantes autour de l'an mil¹⁴ —, de P. Toubert — qui mit sur le compte de la contrainte seigneuriale l'incastellamento, le regroupement des paysans dans les habitats de hauteur¹⁵ — et de P. Bonnassie — qui systématisa ces modèles autour de la notion de mutation¹⁶ — prêtent aujourd'hui le flanc à la critique, c'est, en partie, parce qu'elles avaient été limpidelement exposées ; leurs conclusions ne connaissaient pas ce clair-obscur dont l'ambiguïté empêche, trop souvent, de donner prise aux arguments des détracteurs. Mais, en l'occurrence, les défauts formels du livre de D. Barthélemy sont insignifiants au regard d'un fond dont le caractère novateur élève le Vendômois au rang des principautés qui, comme le Mâconnais, le Latium ou la Catalogne, marquent, de façon décisive, toute une génération de médiévistes.

Martin AURELL

12. Cf. notamment J. M. SALRACH, *El procés de feudalitzaci (segles III-XII)*, Barcelone, 1987.

13. L'on remarquera, sur le plan typographique, le nombre élevé de guillemets, transformant le sens originel d'un mot, ou de points de suspension, trahissant un raisonnement inachevé.

14. *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris, 1971 (2^e édition).

15. *Les structures du Latium médiéval*, Rome, 1973.

16. *La Catalogne du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle. Croissance et mutations d'une société*, Toulouse, 1975.